



SALON DES MAIRES **2021**
KIT COMMÉMORATION
À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS

Avant-propos

Les **commémorations locales** font partie des enjeux majeurs de la Fondation dans la transmission de la connaissance de l'histoire de l'esclavage et de l'apport des afro-descendants à la France.

L'année 2021 marquera les **20 ans de la loi Taubira** adoptée par le Sénat le 10 mai 2001, tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. Cette date d'anniversaire doit permettre aux collectivités territoriales ainsi qu'à la Fondation pour la mémoire de l'esclavage d'impulser une nouvelle dynamique et de donner **un ton nouveau aux cérémonies locales**.

Pour cela, la Fondation s'appuie de façon structurelle et privilégiée sur les collectivités territoriales. A travers ses 22 collectivités fondatrices, mais aussi à travers les partenariats qui ont été noués avec l'Association des Maires de France, l'Association des Départements de France et Régions de France, et de façon plus générale avec toutes les collectivités de notre pays. La volonté de la Fondation est en effet que la mémoire de l'esclavage et des abolitions et le message de tolérance, de justice et d'égalité qu'elle nous transmet puissent être partagés dans toute la France, à l'occasion des journées nationales que la République a instituées sur ce sujet.

C'est le sens du Mois des Mémoires que la Fondation anime chaque année, **du 27 avril au 10 juin**, associé au **20 décembre** pour les commémorations à La Réunion autour des dates des commémorations nationales – le 10 mai, journée nationale des mémoires de l'esclavage, de la traite et de leurs abolitions, et le 23 mai, journée nationale à la mémoire des victimes de l'esclavage. Ce temps prend un sens tout particulier cette année.

Le Mois des Mémoires permettra à la nation tout entière de montrer le chemin parcouru depuis vingt ans, et à chaque collectivité d'apporter sa contribution à ce grand moment républicain de mémoire et de fraternité.

Parce que cette histoire est notre histoire commune, il est important que chaque ville de France puisse marquer ce moment par une cérémonie et des initiatives permettant de rassembler tous les citoyens et toutes les générations.

C'est dans ce sens que la Fondation met à disposition de toutes les collectivités un kit afin de les aider dans l'organisation d'une cérémonie officielle de commémoration de la mémoire de l'esclavage qui soit moderne et attractive. Elles y trouveront, entre autres, une proposition de déroulé de cérémonie, l'exposition itinérante de la Fondation mise à disposition gratuitement (sous réserve de disponibilité) mais également des exemples d'initiatives ou actions locales à organiser. Au-delà de ce kit, la Fondation se tient à la disposition des communes qui le souhaitent afin de les accompagner dans cette démarche. ■

Table des matières

2 Avant-propos

3 Le mot du président

4 La circulaire du gouvernement

7 Organiser une cérémonie

7 Les dates de commémorations nationales

7 Organisation d'une cérémonie commémorative

8 Déroulé-type d'une cérémonie

8 Protocole

9 Des exemples d'initiatives locales durant le Mois des Mémoires

9 Accueillir et animer une exposition

9 Des conférences ou cafés-débat animé

9 Transmettre l'histoire de l'esclavage par des ateliers d'écriture

9 Transmettre l'histoire de l'esclavage par la lecture

10 Les spectacles vivants

10 Des ressources pour vos initiatives

10 Une exposition itinérante

10 Des affiches « Mondes créoles »

10 Ressource pédagogique : l'archéologie de l'esclavage colonial

10 Des expositions disponibles chez nos partenaires

11 Liste de films et documentaires sur l'histoire de l'esclavage et ses héritages

12 Une sélection de biographies pour inspirer

13 Des institutions ressources

13 Les musées

13 Le réseau Patrimoines déchaînés

13 Les lieux de mémoire en hexagone et outre-mer (Source Flamme de l'égalité)

15 Le conseil scientifique de la Fondation

16 Discours-clés

21 Quelques citations

21 Textes d'époque (18^e-19^e siècle)

22 Textes contemporains (20^e-21^e siècle)

Éditorial

**Mesdames et messieurs les élus,
chers maires de France,**

Ce Kit a été réalisé spécialement pour vous, pour vous aider à organiser les commémorations annuelles de la mémoire de l'esclavage dans votre commune, et pour que vous puissiez faire de ces événements de vrais moments de partage républicain, de rassemblement des mémoires et de cohésion nationale.

Alors que, à la faveur de l'actualité et des débats qu'elle suscite, notre pays s'interroge de plus en plus sur ce qui peut nous réunir par-delà nos différences, je suis convaincu en effet que c'est en célébrant la République et les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qu'elle porte depuis plus de deux siècles que nous saurons nous retrouver.

La mémoire de l'esclavage est un puissant instrument pour y parvenir. Parce que la connaissance du passé nous aide à comprendre le présent. Parce que les cultures issues de cette histoire sont des richesses. Parce que, pour lutter contre les discriminations, le racisme et toutes les formes d'atteintes à la dignité humaine, il faut savoir d'où ils viennent.

Ces questions nous concernent tous. Comme le président de la République l'a dit le 10 mai 2019, à l'occasion de la 14^e journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, « *cette histoire est notre histoire. Elle a donné à la France un destin mondial, elle a forgé les combats et les valeurs de la République. Elle explique la diversité de notre société. Elle nous relie à l'Afrique, aux Caraïbes, à l'Amérique, à l'océan Indien.* »

C'est le message que porte la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage que je préside depuis 2019. Institution reconnue d'utilité publique soutenue par l'État, par de nombreuses collectivités de l'hexagone et d'outre-mer et par de grands mécènes publics et privés, elle travaille à transmettre cette histoire à l'ensemble des Françaises et des Français, en s'appuyant sur des savoirs vérifiés, en y associant la sensibilité des artistes et l'engagement de la société civile, dans un esprit de concorde et de fraternité.

Depuis la création de la Fondation, beaucoup d'élus nous ont demandé des conseils pour réussir une belle commémoration de la mémoire de l'esclavage et des abolitions, qui soit une vraie occasion de partage, de culture, de citoyenneté. Ce kit vous propose des éléments nouveaux pour enrichir l'organisation de vos cérémonies, comme l'exposition itinérante de la Fondation, qui renouvellent la façon de raconter cette histoire, et d'en montrer les héritages contemporains.

J'espère qu'il saura vous convaincre de l'intérêt de faire participer votre commune et ses habitants à ce projet essentiel : construire une mémoire apaisée, pour un avenir partagé. Parce que ce moment républicain doit d'abord être le vôtre. Parce que cet objectif nous concerne tous.

Parce que c'est notre histoire. ■

Jean-Marc Ayrault

Président de la Fondation
pour la mémoire de l'esclavage

La circulaire du gouvernement

Le Premier Ministre

Paris, le 16 avril 2021

n° 6257/SG

à

*Mesdames et messieurs les ministres,
Mesdames et messieurs les ministres délégués,
Mesdames et messieurs les secrétaires d'État,
Mesdames et messieurs les préfets,
Mesdames et messieurs les recteurs*

Objet : Commémorations nationales 2021 de la mémoire de l'esclavage

10 mai : Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions

23 mai : Journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage

Réf. : Loi n° 83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage et en hommage aux victimes de l'esclavage, modifiée en dernier lieu par la loi n°2017-256 du 28 février 2017

Depuis une quinzaine d'années, le mois de mai est devenu le « Mois des Mémoires » de l'esclavage et de ses héritages¹. C'est en effet durant cette période qu'interviennent les deux journées nationales aujourd'hui fixées par le calendrier républicain – le 10 mai, la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions instituée en application de la loi du 21 mai 2001, dont c'est le 20^e anniversaire cette année, et le 23 mai, depuis 2017 érigé en Journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage² et que sont célébrés, à Mayotte le 27 avril, en Martinique le 22 mai, en Guadeloupe le 27 mai, à Saint-Martin le 28 mai, et en Guyane le 10 juin, les jours fériés marquant l'anniversaire de l'abolition, le 22 mai en Martinique et le 27 mai en Guadeloupe.

Ces cérémonies et les événements culturels et citoyens qui les entourent nous rappellent l'importance de cette page de notre histoire, qui a vu se nouer un lien indissoluble entre la France et l'Afrique, l'Amérique, les Caraïbes et l'océan Indien ; et se jouer quelques-uns des moments décisifs qui ont forgé les valeurs de la République, la liberté, l'égalité et la fraternité.

La Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage (FME) est chargée, en application d'une convention conclue avec l'Etat en novembre 2019, de concourir à la transmission de la mémoire de l'esclavage et des combats pour son abolition et de reconnaître ses héritages multiples, culturels, politiques et humains, dans les outre-mer comme dans l'hexagone. A cet effet, elle est en mesure de vous apporter, ainsi qu'à toutes les collectivités qui souhaiteront participer au Mois des Mémoires, un soutien méthodologique pour l'organisation des cérémonies de mai, afin qu'elles soient des moments de rassemblement, de culture et de citoyenneté, sur tout le territoire, dans l'esprit du message du Président de la République du 10 mai 2020. Dans les circonstances exceptionnelles que nous connaissons encore, elle mettra à votre disposition des outils de communication numérique pour marquer les journées nationales du mois de mai sur vos comptes de réseaux sociaux.

¹ Dates commémoratives entre le 27 avril et le 10 juin pour les territoires ultramarins, sauf pour la Réunion qui a fixé le 20 décembre.

²Article unique de la loi n° 83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage et en hommage aux victimes de l'esclavage : « La République française institue la journée du 10 mai comme Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, et celle du 23 mai comme Journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage. »

1. Les cérémonies du mois de mai 2021

Au niveau national, le mois de mai sera marqué par l'organisation des deux cérémonies nationales prévues par la loi du 30 juin 1983 modifiée :

- Le 10 mai 2021, la cérémonie de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions sera l'occasion de rappeler la place que l'esclavage occupe dans notre histoire nationale, de célébrer l'engagement de tous ceux qui se sont battus pour son abolition, dans les outre-mer comme dans l'hexagone, comme partie intégrante de la construction de la République, et enfin de valoriser la part de la diversité française en rapport avec cette histoire.
- Le 23 mai 2021, la cérémonie de la Journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage sera l'occasion de célébrer la mémoire des personnes qui ont été réduites en esclavage et de rendre ainsi hommage à la contribution qu'elles-mêmes et leurs descendants ont apportée à la construction de la Nation et de la République.

Au niveau local, il vous est demandé d'organiser le 10 mai la cérémonie commémorative prévue dans chaque département de l'hexagone par le décret n°2006-388 du 31 mars 2006, en respectant les règles qui seront applicables en fonction de la situation sanitaire.

Vous diffuserez la présente circulaire à l'ensemble des maires de votre département, en les invitant à organiser une cérémonie similaire, ou toute autre initiative, notamment culturelle, en rapport avec la mémoire de l'esclavage et l'histoire des relations entre la France, l'Afrique, l'Amérique, les Caraïbes et l'océan Indien, sous les mêmes restrictions, soit le 10 mai, soit le 23 mai, soit à une autre date à choisir par la municipalité, à l'intérieur des limites du Mois des Mémoires (c'est-à-dire entre le 27 avril et le 10 juin).

Les élus intéressés pourront s'appuyer, pour l'organisation de ces événements, sur l'appui méthodologique élaboré par la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage, dans les conditions prévues au point 3 de la présente circulaire.

Afin que ces cérémonies et initiatives de toute nature puissent figurer dans le programme officiel du Mois des Mémoires, vous les inviterez à déclarer ces événements à partir du 10 avril 2021 dans l'outil numérique que la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage met à leur disposition sur son site internet www.memoire-esclavage.org

Outre la manifestation départementale du 10 mai organisée sous votre égide, il vous est demandé, ainsi qu'aux membres du corps préfectoral, de prendre personnellement part aux initiatives locales organisées durant le mois de mai dans le cadre de la présente circulaire qui vous sembleront les plus intéressantes ou emblématiques.

Le jour de la cérémonie que vous présiderez, vous veillerez à publier un message sur vos comptes de réseaux sociaux afin de marquer cette journée officielle et d'en donner le sens, en utilisant le mot-dièse proposé par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage pour cette occasion : #Cestnotrehistoire et en renvoyant au site internet de la Fondation www.memoire-esclavage.org. Vous prendrez soin de mobiliser pour cette campagne numérique les services déconcentrés de l'État, notamment les services éducatifs et culturels.

Dans les départements et collectivités des outre-mer, vous marquerez dans les mêmes conditions la présence de l'État à l'occasion des Journées de célébration de l'abolition de l'esclavage à Mayotte (27 avril), à la Martinique (22 mai), en Guadeloupe (27 mai), à Saint-Martin (28 mai), en Guyane (10 juin), à Saint-Barthélemy (9 octobre) et à La Réunion (20 décembre) en application de la loi du 30 juin 1983 précitée.

2. L'engagement de l'Education nationale

L'engagement de l'Education nationale dans le Mois des Mémoires s'exprime habituellement par la participation des publics scolaires aux cérémonies locales du mois de mai, et par le concours scolaire de « La Flamme de l'Egalité », que le Ministère de l'Éducation nationale, le Ministère des Outre-mer, le Ministère délégué à la Citoyenneté et la Délégation interministérielle à la Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT organisent cette année avec l'appui de la Ligue de l'Enseignement et de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage.

Cette année, les publics scolaires ne pourront être associés aux cérémonies officielles organisées dans le cadre du Mois des Mémoires sous votre autorité ou à l'initiative des communes de votre territoire que dans les limites et contraintes imposées par la situation sanitaire et applicables également aux cérémonies du 8 mai.

En revanche, la situation sanitaire ne remet pas en cause le concours de « La Flamme de l'Egalité », qui vise à la construction d'une mémoire commune de notre collectivité nationale autour de valeurs partagées, en faisant mieux connaître l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions et leurs héritages contemporains. Toutes les informations sont disponibles sur le site : www.laflammedelegalite.org

Les classes lauréates, au niveau académique et au niveau national, seront connues au début du mois de mai. Les classes lauréates au niveau national seront associées aux cérémonies nationales du Mois des Mémoires. Les Préfets et les Recteurs sont invités à organiser des cérémonies locales avec les classes lauréates au niveau académique, qui recevront un prix spécial. Ces cérémonies pourront se dérouler sous forme de visioconférence si les circonstances sanitaires l'imposent.

La fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement, responsable de l'organisation du concours, est à votre disposition pour envisager les modalités de remise de ces prix, à l'adresse suivante : ccayuela@ligueparis.org

3. L'appui à la préparation et à l'organisation des cérémonies

Un guide pratique d'aide à l'organisation d'initiatives dans le cadre du Mois des Mémoires 2021 élaboré par la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage est joint en annexe à la présente circulaire et est disponible sur le site internet de la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage.

La Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage se tient à la disposition de vos services et des collectivités locales intéressées pour les aider à organiser leur participation au Mois des Mémoires 2021, à l'adresse électronique suivante : citoyennete@fondationesclavage.org ou au 01 53 69 24 88.


Jean CASTEX

JOURNÉES LOCALES ET FÉRIÉES

27 avril à Mayotte

22 mai en Martinique

27 mai en Guadeloupe

28 mai à Saint-Martin

10 juin en Guyane

9 octobre à Saint-Barthélemy

20 décembre à la Réunion

JOURNÉES INTERNATIONALES DE L'ONU

23 août : Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition de l'Unesco

2 décembre : Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage de l'ONU

Organiser une cérémonie

Les cérémonies publiques sont organisées par le corps préfectoral dans chaque département conformément au calendrier républicain qui fixe par la loi ou le règlement les différentes journées nationales. Elles peuvent également être organisées à l'initiative des collectivités locales qui peuvent prendre l'initiative de commémorer des événements historiques, en y associant le représentant de l'État.

Le ou la Maire est responsable du déroulement des cérémonies publiques dans sa commune. Il ou elle charge l'adjoint (e) en charge des politiques mémorielles d'organiser et de diriger ou co-diriger la cérémonie le jour J.

■ Les dates de commémorations nationales

La journée nationale de commémoration de l'abolition de l'esclavage a été fixée au 10 mai par un décret du 31 mars 2006. Le 10 mai est la date anniversaire de l'adoption à l'unanimité par le Sénat, en dernière lecture, de la loi dite « Taubira » reconnaissant la traite et l'esclavage comme un crime contre l'humanité.

La journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage colonial de l'esclavage est quant à elle fixée au 23 mai suite à la loi sur l'égalité réelle de février 2017.

Les collectivités locales peuvent se saisir de ces deux dates nationales afin d'organiser des cérémonies commémoratives dans leur commune. La principale difficulté d'organisation de ces deux cérémonies réside dans le fait que ces journées nationales ne sont pas des jours fériés et que toute latitude est laissée aux villes pour organiser des manifestations.

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage préconise aux maires des communes d'organiser les cérémonies dans le cadre du Mois des Mémoires qui a lieu du **27 avril** date d'abolition de l'esclavage en 1848 au **10 juin** date de la commémoration en Guyane et associé à la commémoration du **20 décembre** à La Réunion. Ce cadre permet aux collectivités d'organiser les cérémonies pour la mémoire de l'esclavage le jour qui leur convient le mieux, par exemple le mercredi ou le week-end, afin de mobiliser au mieux les habitants ou les associations qui souvent prennent l'initiative ou impulsent la dynamique.

■ Organisation d'une cérémonie commémorative

Pour mener à bien l'organisation d'une cérémonie commémorative, il est important dans un premier temps de fixer une date qui puisse convenir à l'ensemble des acteurs locaux que l'on souhaite associer à cette cérémonie. En premier lieu, les associations locales qui portent le sujet, mais également les acteurs éducatifs, culturels et populaires de la commune à travers les différentes structures locales existantes. L'organisation d'une cérémonie locale nécessite la création d'un comité de pilotage sous l'impulsion de l'élue en charge des politiques mémorielles afin de définir les enjeux, le contenu et la dynamique à donner à cette cérémonie. Ce comité de pilotage doit être constitué des différents services et délégations d'élus qui peuvent y être associés (éducation, culture, jeunesse, lutte contre les discriminations).

Dans un second temps, il est nécessaire de choisir un lieu qui fasse sens. Certaines communes ont érigé des monuments, inauguré des plaques ou encore baptisé de rues en référence à l'histoire et à la mémoire de l'esclavage. Mais la plupart des villes ne possèdent pour le moment pas de lieux symboliques qui fasse référence à cette histoire. Elles font alors souvent le choix de commémorer devant les stèles ou sur les places qui font références aux différents conflits mondiaux. Dans ce cadre, il est préférable, lorsque la ville ne possède pas de lieu symbolique faisant référence à l'histoire et la mémoire de l'esclavage, d'organiser la cérémonie sur une place de mairie ou un lieu neutre et central en prenant en compte la volonté de pouvoir accueillir le public le plus large possible.



Commémoration du 10 mai à Fessenheim.

LE CONCOURS DE LA FLAMME DE L'ÉGALITÉ

Les ministères chargés de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, des Outre-mer, de l'Agriculture et de la Citoyenneté, la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) et la Fondation pour la mémoire de l'esclavage s'associent à nouveau pour la 6^e édition du concours national La Flamme de l'égalité. Jusqu'au 10 mars 2021, les enseignants du primaire et du secondaire sont invités à mener avec leurs élèves une réflexion et à réaliser un projet sur l'histoire des traites et des captures, sur la vie des esclaves et les luttes pour l'abolition, sur leurs survivances, leurs effets et leurs héritages contemporains.

La gestion opérationnelle de ce concours interdisciplinaire a été confiée à la Ligue de l'enseignement. Il émane d'une proposition originale du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, conseil du gouvernement instauré à la suite de la loi du 21 mai 2001. Le comité est réintégré depuis novembre 2019 au sein de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage. Une présélection des projets des élèves sera opérée au niveau des académies, et pour la finale, un jury national désignera au mois d'avril, dans chacune des trois catégories (école élémentaire, collège, lycée) un projet lauréat ainsi que d'éventuelles mentions spéciales.

Les collègues d'évaluateurs, au niveau académique puis national, seront sensibles tout autant au déroulement du projet qu'à sa production finale. La démarche des élèves, à savoir l'étude, l'interprétation, l'analyse de personnages, parcours, événements, archives, et faits historiques, devra donc être valorisée. Les travaux retenus en réponse au concours pourront éventuellement être repris sous forme d'expositions, de fiches pédagogiques, d'enregistrements ou de publications.

■ Déroulé-type d'une cérémonie

Il n'existe pas de déroulé type de cérémonie commémorative mais il est nécessaire de trouver les gestes symboliques qui s'y prêtent et de respecter le protocole. Le programme de la cérémonie aura été prédéfini par le comité de pilotage d'organisation en prenant en compte les enjeux de l'histoire et de la mémoire de l'esclavage ainsi que ses héritages. La cérémonie peut être également l'occasion de mettre à l'honneur les classes qui auront participé au concours de « La Flamme de l'égalité »¹ ou autres projets pédagogiques.

1. Mise en place du rang d'honneur*
2. Mise en place des participants à la cérémonie (artistes, musiciens, élèves, jeunes.)
3. Accueil du public
4. Arrivée des autorités
5. Début de la cérémonie dirigée par le maire ou l'élu.e en charge des politiques mémorielles
6. Remise de diplôme ou décoration (si l'occasion se présente)
7. Exécution de chants, de musique, danses, etc.
8. Lecture de textes divers en rapport avec la commémoration (cf. une liste de textes et de citations, p. 21-23)
9. Lecture des messages officiels en terminant par l'autorité qui préside la cérémonie
10. Dépôt de gerbes
11. Observer une minute de silence
12. Exécution de chants ou musique afin de rendre hommage aux victimes de l'esclavage
13. Refrain de la Marseillaise
14. A l'issue de la cérémonie, les autorités vont saluer et remercier les participants en premier lieu les artistes, musiciens, écoles, etc.) puis le public.
15. Si la commune accueille une exposition, des artistes ou souhaite par exemple montrer le travail qui a été fait par les élèves ou les jeunes dans le cadre d'un projet pédagogique, la fin de la cérémonie peut être l'occasion de mettre en avant ce travail.
16. Un cocktail peut clore la cérémonie à la mairie

■ Protocole

Rangs et préséances des autorités invitées individuellement à une cérémonie publique dans une commune :

1. Le ou la préfet.e, représentant.e de l'État dans le département ou la collectivité
2. Les députés (rang selon l'ancienneté dans le mandat)
3. Les sénateurs (rang selon l'ancienneté dans le mandat)
4. Les représentants au Parlement européen
5. Le ou la président.e du conseil régional
6. Le ou la président.e du conseil départemental
7. Le ou la maire de la commune dans laquelle se déroule la cérémonie, puis les maires invités (rang selon l'ancienneté dans le mandat)
8. Les élus.es de la commune dans laquelle se déroule la cérémonie
9. Les présidents.es d'associations co-organisateur de la cérémonie
10. Les membres du conseil régional
11. Les membres du conseil départemental
12. Le ou la directeur. trice général.e des services de la région
13. Le ou la directeur. trice général.e des services du département
14. Le ou la secrétaire générale de la commune dans laquelle se déroule la cérémonie

Des exemples d'initiatives locales durant le Mois des Mémoires

Le Mois des Mémoires qui se déroule du 27 avril au 10 juin est l'occasion pour les communes d'organiser des initiatives autour de l'histoire et la mémoire de l'esclavage en dehors de la cérémonie commémorative. Ci-dessous des exemples d'initiatives.

■ Accueillir et animer une exposition



Des lycéens en visite au Panthéon pour le parcours « Paris Noir » en 2020.

Accompagner le Mois des Mémoires d'une exposition permet d'aller plus loin que la cérémonie commémorative type. Elle est pour les habitants d'une commune, l'occasion d'en apprendre plus sur l'histoire et la mémoire de l'esclavage et d'associer l'ensemble des établissements publics locaux. Transmettre l'histoire par la culture pour la citoyenneté en y associant les écoles, les centres de loisirs, les maisons de la jeunesse, les maisons de quartiers, les bibliothèques municipales, les clubs de 3^e âge, etc. Pour ce faire, il est important de communiquer auprès de l'ensemble de ces structures sur l'accueil de l'exposition dans la commune et de proposer la possibilité d'organiser des visites pédagogiques. La plupart des institutions qui réalisent des expositions proposent l'intervention d'un.e commissaire d'exposition ou la possibilité de former un ou plusieurs agents (généralement une personne du service culture) qui aura en charge de programmer et de faire les visites.

■ Des conférences ou cafés-débat animé

Les conférences ou cafés-débats sont les lieux qui permettent d'échanger et de débattre autour d'un sujet. La conférence est sensiblement différente d'un café-débat. Dans le cadre d'une conférence, un ou plusieurs intervenants sont invités à intervenir en tant que spécialistes sur un sujet devant un public qui a la possibilité de poser des questions aux intervenants. Le café-débat quant à lui, permet de créer un espace de convivialité pour les débats et les échanges entre les participants. L'objectif est de faire émerger ou ressortir des propositions (Ex : en quoi l'histoire de l'esclavage est liée aux enjeux contemporains tels que le racisme et les discriminations... ? comment lutter contre ces phénomènes ? existe-t-il encore aujourd'hui des personnes réduites en esclavage ?). Ces initiatives rencontrent généralement un succès auprès de la population et plus particulièrement auprès de la jeunesse. L'avantage est que cela nécessite peu de moyens matériels, et permet à chacun de s'exprimer et de faire participer un grand nombre de personnes.

■ Transmettre l'histoire de l'esclavage par des ateliers d'écriture

Souvent à destination des plus jeunes, les ateliers d'écriture permettent à l'imaginaire de travailler autour d'un sujet. L'histoire de l'esclavage est parfois difficile à transmettre ou à raconter. L'atelier d'écriture est un moyen pédagogique de l'aborder. Les participants sont invités à laisser libre cours à leur expression à partir de proposition de textes ou de thèmes faites par l'animateur. Ces propositions visent à donner un sens, un point de départ. Les sujets et thématiques peuvent être larges et variés.

L'atelier d'écriture s'inscrit dans une dynamique de groupe où chaque participant apporte sa contribution et soutient les autres membres du collectif. L'objectif est que dans cette dynamique, après des travaux individuels et collectif, chacun partage son texte en le lisant à voix haute. Les meilleurs textes peuvent ensuite être lus dans le cadre d'une cérémonie commémorative ou d'un évènement.

■ Transmettre l'histoire de l'esclavage par la lecture

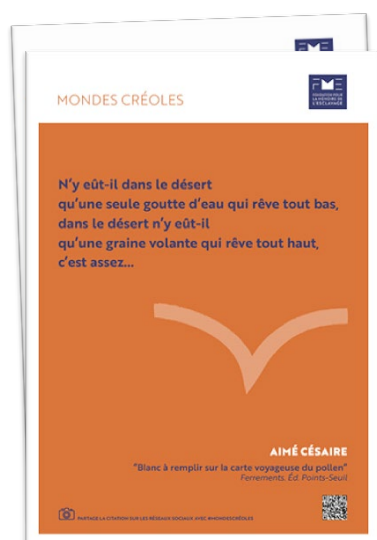
Les bibliothèques, les médiathèques ou encore les librairies peuvent être les lieux de transmission de l'histoire de l'esclavage par la lecture. Dans le cadre du Mois des Mémoires, des clubs de lectures à destination des plus jeunes peuvent être organisés les mercredi après-midi, samedi ou dimanche matin, et des séquences en soirée pour les adultes. Ces rencontres permettent de partager et d'échanger autour d'un livre ou d'une œuvre et de se questionner. Un intervenant peut compléter ces échanges.

QUELQUES EXEMPLES D'ATELIERS D'ÉCRITURE

- Donner la voix à un ancien esclave
- Un personnage historique de la période de l'esclavage
- Une période de l'esclavage
- Le marronage
- Qu'est-ce qu'être libre ?
- Les révoltes
- La poésie
- Les héritages culturels, artistiques, sociaux...



Cérémonies pour l'abolition de l'esclavage en Guyane, le 10 juin 2019.



■ Les spectacles vivants

Le spectacle vivant est un moyen artistique qui permet d'aborder l'histoire et la mémoire de l'esclavage différemment. De nombreux artistes, que ce soit dans le domaine de la danse, de la musique ou encore du théâtre proposent des créations et des spectacles sur la thématique de la mémoire de l'esclavage et de ses héritages multiples. La présentation de la performance artistique peut être en elle-même un événement du Mois des Mémoires, ou être intégrée dans la cérémonie (interprétation d'une danse, d'une chanson, d'un texte littéraire...).

Des ressources pour vos initiatives

■ Une exposition itinérante

#CestnotreHistoire est une exposition en 12 panneaux retraçant l'histoire de l'esclavage et de ses héritages du XV^e au XX^e siècle dans l'espace français. Incluant les dernières recherches sur le sujet, elle présente de manière graphique et synthétique la création d'un système inhumain tout en montrant les résistances et combats qui font aussi cette histoire. Elle donne des clés pour mieux comprendre comment l'histoire de l'esclavage s'inscrit dans le récit national, et en quoi les combats pour l'abolition ont nourri la construction des valeurs de la République. Pédagogique, l'exposition comprend des animations numériques visibles sur les téléphones portables, et elle est accompagnée d'un dossier pour les professeurs.

> Pour commander l'exposition en version numérique contacter : citoyennete@fondationesclavage.org

■ Des affiches « Mondes créoles »

La Fondation met l'imaginaire des mondes créoles à l'honneur avec 11 textes poétiques d'auteurs français et étrangers pour exprimer la rencontre, le mélange, la liberté, bref, toute la richesse des mondes créoles, héritages de l'esclavage et des résistances qu'il a suscitées. La Fondation met à disposition des collectivités, écoles, bibliothèques, centre de ressources, associations, un kit gratuit de 11 affiches, prêtes à imprimer à installer dans des lieux publics d'information et d'éducation pour mieux faire connaître la diversité des mondes créoles à partir de la poésie. Disponible sur demande.

> Pour commander les affiches en version numérique contacter : citoyennete@fondationesclavage.org

■ Ressource pédagogique : L'archéologie de l'esclavage colonial

Dossier pédagogique élaboré par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage pour accompagner l'exposition-dossier « Archéologie de l'esclavage colonial » conçue et produite par l'Inrap. Les données archéologiques apportent de nouvelles informations, complémentaires des sources écrites partiales principalement rédigées par l'Etat, les marchands et les propriétaires. En documentant la vie quotidienne des esclaves (habitat, pratiques religieuses et culturelles, alimentation, etc.), l'archéologie contribue ainsi à redonner une voix à ces hommes et femmes qui en sont privés dans les archives écrites.

> Contact : Laure Ferry - laure.ferry@inrap.fr
<https://enseignants.inrap.fr/activite-pedagogique/archeologie-de-lesclavage-colonial-140>

■ Des expositions disponibles chez nos partenaires

■ Aimé Césaire et l'esclavage

> Contact : Bendjebbar André (andre.bendjebbar@gmail.com)

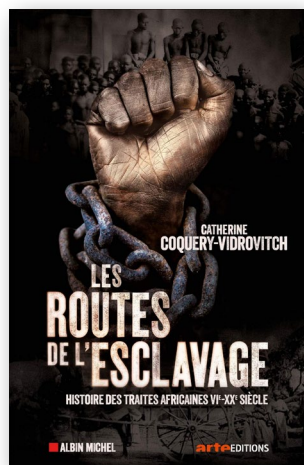
■ L'étrange histoire de Furcy Madeleine (1786-1856)

> Contact : André Bendjebbar (andre.bendjebbar@gmail.com)

■ Traite négrière, esclavage, abolition, mémoire et histoire (CNMHE)

> Contact : citoyennete@fondationesclavage.org

Liste de films et documentaires sur l'histoire de l'esclavage et ses héritages



Les Routes de l'esclavage (documentaire), de Daniel Cattier, Juan Gélas, Fanny Glissant - épisode 3 et 4 (52 min par épisode)

C'est l'histoire d'un monde où la traite d'esclaves a dessiné ses territoires et ses propres frontières. Un monde où la violence, la domination et le profit ont imposé leurs routes.

L'histoire de l'esclavage n'a pas commencé dans les champs de coton. C'est une tragédie beaucoup plus ancienne qui se joue depuis l'aube de l'humanité. A partir du 7^e siècle, et pendant plus de 1200 ans, l'Afrique a été l'épicentre d'un gigantesque commerce d'êtres humains parcourant l'ensemble du globe. Nubiens, Peuls, Mandingues, Songhaïs, Sosos, Akans, Yorubas, Ibos, Kongos, Yao, Somalis...

Au total, plus de 20 millions d'Africains ont été déportés, vendus et réduits en esclavage. Ce système criminel a enrichi et posé les fondements des plus grands empires à travers le monde. L'ampleur de ce trafic est telle qu'il a longtemps été impossible d'en expliquer tous les mécanismes. Pourtant, son histoire pose une question fondamentale : comment l'Afrique s'est-elle retrouvée au cœur des routes de l'esclavage ?



Bonaparte côté noir, (documentaire) de Dominique Maestrati, (52 min)

Le 20 mai 1802, Bonaparte alors Premier Consul, signe le décret rétablissant l'esclavage en France. L'acte de reniement le plus emblématique des idéaux révolutionnaires, aux conséquences sanglantes. Cela entraîna les massacres de Guadeloupe puis de Saint-Domingue, la création de camps de déportation en Bretagne et en Corse, la validation de la théorie du préjugé de couleur - c'est-à-dire l'origine du racisme moderne -, des assassinats ou des emprisonnements systématiques des personnalités noires contestataires, dont l'emblématique Toussaint Louverture. En moins de deux ans, 250 000 français noirs ou mulâtres furent mis ou remis en esclavage, près de 100 000 furent brûlés, pendus, noyés, fusillés, torturés... plusieurs milliers appartenant aux élites politiques ou militaires furent déportés. Pour quelles raisons Bonaparte a-t-il décidé de rétablir l'esclavage ? Ce docu-fiction, scénarisé comme un film, nourri des analyses d'historiens spécialisés et illustré de nombreux documents d'archives, raconte les enjeux et les conséquences de cette loi du 20 mai 1802.

Belle (fiction), de Amma Asante

En Angleterre, au XVIII^e siècle, Dido Elizabeth Belle, une métisse, fille illégitime d'un amiral de la Marine royale, est élevée par son grand-oncle aristocrate, lord Mansfield, et son épouse. Dido bénéficie de certains privilèges, mais la couleur de sa peau lui interdit de participer aux activités habituelles d'une jeune fille de son rang. Elle s'éprend bientôt d'un jeune avocat qui rêve de changer le monde. Tous deux vont amener lord Mansfield, le président de la Haute Cour d'Angleterre, à mettre fin à l'esclavage dans son pays...

Bois d'Ebène, (documentaire-fiction) de Moussa Touré

En 1825, la traite des Noirs, interdite en France depuis sept ans, est désormais clandestine. Dans un village du golfe de Guinée, deux jeunes gens, Yanka et Toriki, sont capturés, afin d'être vendus comme esclaves de l'autre côté de l'Atlantique, comme des millions d'Africains en près de quatre siècles. Venu de Nantes, un bateau négrier les transporte aux Antilles françaises. Les victimes et les acteurs de ce gigantesque trafic retracent ces vies brisées avant que ces actes atroces soient reconnus comme un crime contre l'humanité.





Contre-Histoire de la France outre-mer, (documentaire) de Xavier-Marie Bonnot et Dorothée Lachaud

En cinq documentaires de cinquante-deux minutes, la collection Contre-Histoire de la France outre-mer raconte la colonisation des territoires ultramarins d'une manière inédite, à travers le regard de ceux qui l'ont subie. Descendants de colons ou d'esclaves, historiens, amiraux galonnés, écrivains en révolte et hommes politiques retracent un passé qui ne passe pas et qui continue d'enflammer les rapports économiques et sociaux d'outre-mer.



L'Esclavage moderne de Fatou, de Pepiang Toufdy

Fatou une adolescente, originaire du Tchad qui n'a jamais vécu loin de sa famille. Une jeune élève ambitieuse qui rêve de décrocher le bac. Ses parents la confient à un ami de la famille pour qu'elle termine ses études en France. Il y a des mots pour décrire le scandale que Fatou a vécu : l'esclavage moderne. Fatou n'a jamais été payée, Fatou n'a jamais eu de vacances, de droits, de liberté. Mais Fatou a fait des plans pour s'évader grâce à l'aide de Mohamed.

■ Une sélection de biographies pour inspirer

La Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage propose des biographies de personnages historiques liés à l'esclavage et aux combats pour l'abolition et l'égalité, issus de tous les territoires et couvrant près de trois siècles de l'Histoire de France.

Edmond	Albius	09/08/1829	09/08/1880	La Réunion
Gerty	Archimède	26/04/1909	15/08/1980	Guadeloupe
Sanité	Belair	1781	05/10/1805	Saint-Domingue
Aimé	Césaire	26/06/1913	17/04/2008	Martinique
Maryse	Condé	11/02/1937		Guadeloupe
Léon-Gontran	Damas	28/03/1912	22/01/1978	Guyane
Louis	Delgrès	02/08/1766	28/05/1802	Guadeloupe
Félix	Éboué	26/12/1884	17/05/1944	Guyane
Joseph	Furcy	07/10/1786	12/03/1856	La Réunion
Édouard	Glissant	21/09/1928	03/02/2011	Martinique
Olympe	De Gouges	07/05/1748	03/11/1793	Hexagone
Henri	Grégoire	04/12/1750	28/05/1831	Hexagone
	Heva	1715 ?	1740 ?	La Réunion
Toussaint	Louverture	20/05/1743	07/04/1803	Saint-Domingue
Gaston	Monnerville	02/01/1897	07/11/1991	Guyane
Camille	Mortenol	29/11/1859	22/12/1930	Guadeloupe
Jeanne	Odo	1680 ?	1795 ?	Saint-Domingue
Euzhan	Palcy	13/01/1958		Martinique
Lumina Sophie	Roptus	05/11/1848	15/09/1879	Martinique
Victor	Schœlcher	22/07/1804	25/12/1893	Hexagone
Léopold Sédar	Senghor	09/10/1906	20/12/2001	Sénégal
	Solitude	1772	29/11/1802	Guadeloupe
Christiane	Taubira	02/02/1952		Guyane
Modeste	Testa	Vers 1765	1810	Saint-Domingue



Statue de
Toussaint Louverture
par Ousmane Sow,
à La Rochelle.

> Pour accéder aux biographies :
<https://memoire-esclavage.org/biographies>

Des institutions ressources

■ Les musées

De nombreux musées français disposent de documents ou proposent des parcours culturels directement liés à l'histoire de l'esclavage. Certains d'entre eux sont des musées dont le projet scientifique et culturel est en lien direct avec l'esclavage, d'autres présentent des œuvres liées à cette histoire, ou proposent des parcours spécifiques liés à l'esclavage, la traite et leurs abolitions. Ci-contre une liste non exhaustive d'institutions culturelles et patrimoniales pouvant être mobilisées :

- **Le Musée Schoelcher** en Guadeloupe
- **Le Mémorial ACTe** en Guadeloupe,
- **Le Musée du Nouveau-Monde** à La Rochelle
- **Le Musée Villèle** à La Réunion
- **Le Château des Ducs de Bretagne** à Nantes
- **Le Muséum Agricole et Industriel Stella Matutina** à La Réunion
- **Le Musée de la compagnie des Indes** à Lorient.
- **Le Musée d'Aquitaine** à Bordeaux.
- **Le Musée des Arts décoratifs** à Bordeaux.
- **Le Musée du Quai Branly** à Paris,
- **Le Musée de Lamartine** à Mâcon
- **Le Musée Schoelcher** à Fessenheim
- **Le Musée de l'Abbé Grégoire** à Emberménil

■ Le réseau Patrimoines déchaînés

Le réseau « Patrimoines déchaînés », rassemblant des professionnels de la médiation du patrimoine, est un espace d'échange de bonnes pratiques, de coopération, de production et de circulation d'expositions et de programmes culturels.

Le réseau permet aussi d'identifier et valoriser le patrimoine culturel, sous toutes ses formes, conservé dans les archives, musées, bibliothèques, centres d'art sur tout le territoire

national. Cet inventaire, avec le concours du ministère de la Culture, sera partie intégrante du portail Esclavage de la Fondation.

Préfiguré par les rencontres Patrimoines déchaînés qui se sont tenues en mai 2019 au musée d'Orsay, sa constitution a été actée le 4 février 2020 au musée du Louvre. Aujourd'hui, une cinquantaine d'institutions ont manifesté leur intérêt pour en faire partie.

> Pour plus d'informations : culture@fondationesclavage.org

■ Les lieux de mémoire en hexagone et outre-mer (Source Flamme de l'égalité)

PARIS

- **Panthéon** : sur décision de l'Assemblée et de Gaston Monnerville, les cendres de Victor Schoelcher et de Félix Eboué sont transférées au Panthéon en mai 1949.
- **Le Cri, l'Écrit** : sculpture de Fabrice Hyber située au jardin du Luxembourg, réalisée en
- **Monument à la mémoire du général Dumas** : la sculpture représentant des fers se trouve place du général Catroux et remplace la statue du général Dumas de 1913, détruite sous l'occupation allemande.

BREST

- **Mémoires** : an Amer de la liberté, renommé Mémoires, sculpture commémorative imposante, créée par Marc Morvan dans le port du Moulin Blanc à Brest.

BORDEAUX

- **Mémorial Toussaint Louverture** : Bordeaux, deuxième port négrier français, rend hommage à Toussaint Louverture avec cette sculpture placée face à l'entrée du Jardin Botanique, sur le quai de Queyries.
- **Plaque commémorative** : inaugurée quai des Chartrons en 2006 en l'honneur de la mémoire des esclaves déportés aux Amériques par des navires négriers partis de Bordeaux.

NANTES

- **Mémorial de l'abolition de l'esclavage** : site du mémorial de Nantes comportant de multiples informations utiles, notamment sur d'autres lieux de mémoire et une filmographie.
- **Espace culturel Louis Delgrès** : siège de l'association Mémoire de l'Outre-Mer, cet espace possède un centre de ressources documentaires sur la thématique de l'esclavage et de l'abolition.

LE HAVRE

- **Maison de l'Armateur** : ancienne propriété de plusieurs négociants, elle est aujourd'hui un musée.

FESSENHEIM

- **La Route des Abolitions** : l'espace muséographique dédié à Victor Schoelcher, natif de Fessenheim, permet de découvrir l'histoire de l'esclavage et de son abolition. Il fait partie des 5 sites partenaires de la Route des Abolitions de l'Est de la France.

CHAMPAGNE

- **Maison de la négritude et des droits de l'homme** : musée municipal qui rend hommage aux citoyens qui en 1789 dans leurs doléances réclamèrent l'abolition de l'esclavage.

À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS

PONTARLIER

- **Château de Joux** : lieu de détention et de mort de Toussaint-Louverture, l'éros de l'indépendance haïtienne et symbole de l'émancipation des peuples.

TOULON-SUR-ARROUX

- **Maison culturelle et mémoriel de Toulon** : lieu où est abrité le cahier de doléances de 1789 où les habitants réclamaient l'abolition de l'esclavage. Une stèle reprenant l'article de 10 de ce cahier de doléances a été inauguré à proximité en 2014.

DIGOIN

- **Maison natale du général Etienne Maynaud** : gouverneur de Saint-Domingue et proche de Toussaint Louverture. Il a été un acteur majeur de l'abolition de l'esclavage. Dans la commune voisine de Général, se trouve le **château familial du Général Maynaud**.

PARAY-LE-MONIAL

- **Commune natale de Pierre Moreau** qui a dénoncé fermement l'esclavage et qui publiera en 1651 *Histoires des derniers troubles du Brésil entre les Hollandais et Portugais*. Une plaque commémorative en son honneur sera inaugurée le 14 mai 2021 à Paray-le-Monial.

CHAROLLES

- **Salle du Baillage** : lieu où a été signé le cahiers de doléances de 1789 où les habitants ont réclamé l'abolition de l'esclavage. Une plaque commémorative est apposée à l'entrée de la salle.

MILLY-LAMARTINE, MÂCON, ET SAINT POINS

- Ces trois communes regroupent **un musée, le tombeau ainsi que la demeure d'Alphonse de Lamartine**, fervent défenseur de l'abolition de l'esclavage.

AMEUGNY CAUMARTIN

- **Château lié à l'histoire du Général Etienne Maynaud et d'Alphonse de Lamartine**.

RÉGINA, GUYANE

- **Écomusée municipal d'Approuague Kaw** : le musée est engagé dans un programme de recherches historiques et archéologiques sur un site où la société esclavagiste a laissé des traces.

MANA, GUYANE

- **Maison de la sœur Anne-Marie Javouhey** : établissement autonome, symbole d'un mouvement abolitionniste, où les esclaves reçoivent une instruction générale et accèdent à la petite propriété.

CAYENNE, GUYANE

- **Maison-musée Félix Éboué** : ce lieu rend hommage à Félix Éboué, administrateur colonial, célébré comme le « premier résistant de la France d'Outre-mer ».
- **Musée des Cultures Guyanaises** : ce musée conserve et valorise une collection d'objets issus des groupes ethniques qui ont construit la Guyane.
- **Le « Mémorial des libres et citoyens en 1848 » au Jardin Botanique de Cayenne** : ce lieu honore la mémoire des 13 043 esclaves devenus libres en 1848. 42 totems regroupent par quartier et par ordre alphabétique l'ensemble des affranchis.

CAP 110, ROUTE DE L'ANSE CAFFARD, MARTINIQUE

- **Mémorial du Cap 110** : situé route de l'anse Caffard en Martinique, et réalisé en 1998 par Laurent Valère à l'occasion du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage.

RIVIÈRE-PILOTE, MARTINIQUE

- **Écomusée** : sis dans une ancienne distillerie qui retrace l'histoire de la Martinique des Amérindiens jusqu'aux années 1950.

TROIS-ÎLETS, MARTINIQUE

- **Maison de la Canne** : créée en 1987 par l'Association martiniquaise de la maison de la canne, dans une ancienne distillerie.
- **Musée de la Pagerie** : un parcours muséographique nouveau évoque la vie des esclaves de cette ancienne habitation-sucrerie où a vécu la future impératrice Joséphine.

LA TRINITÉ, MARTINIQUE

- **Château Dubuc** : vestige d'une habitation fortifiée du XVIII^e siècle, ancienne sucrerie mais aussi lieu de contrebande et de trafic d'esclaves.

FORT-DE-FRANCE, MARTINIQUE

- **Musée régional d'histoire et d'ethnographie** : dans une ancienne maison bourgeoise de Fort-de-France et créé à l'initiative du Conseil régional de Martinique en 1985.

BASSE-TERRE, GUADELOUPE

- **Fort Delgrès** : haut lieu de la lutte franco-anglaise dans les Antilles, puis celle des Guadeloupéens contre l'esclavage.

SAINT-CLAUDE, GUADELOUPE

- **Habitation Beausoleil** : exploitation sucrière où les esclaves affranchis au moment de l'abolition décident de demeurer après avoir passé contrat avec la propriétaire.

MARIE-GALANTE, GUADELOUPE

- **Habitation Murat** : sucrerie qui connaît une forte croissance au début du XVIII^e siècle et devient l'une des plus grosses unités de production grâce aux nombreux esclaves y travaillant.

SAINT-CLAUDE, GUADELOUPE

- **Stèle en hommage à Delgrès à Matouba** : cette stèle commémore le sacrifice de Louis Delgrès et de ses compagnons en mai 1802. Elle a été érigée en 1948, lors du centenaire de l'Abolition de l'esclavage.

LE GOSIER, GUADELOUPE

- **Fort Fleur d'Épée** : lieu qui voit s'affronter à la fin du XVIII^e siècle les Anglais et les Français, ces derniers étant aidés de 3 000 esclaves affranchis et devenus soldats.

SAINT-LOUIS, LA RÉUNION

- **Cimetière du Père Lafosse** : ce cimetière, dit « des âmes perdues », date de l'épidémie de variole qui s'est propagée à Saint-Louis en 1729.

LES AVIRONS, LA RÉUNION

- **Le mémorial des esclaves réunionnais** : inauguré le 20 décembre 2000, il est composé d'une sculpture et d'une liste d'esclaves réunionnais.

SAINT-PAUL, LA RÉUNION

- **Stèle en hommage aux révoltés de Saint Leu** : Du 5 au 8 novembre 1811, des esclaves se soulèvent à Saint-Leu, mais les colons répriment durement cette révolte.

« Malheur à la politique qui veut fonder la prospérité d'un pays sur le désastre des autres, et malheur à l'homme dont la fortune est cimentée par les larmes de ses semblables ! »

Abbé Grégoire

« Un commerce d'hommes ! Grand Dieu ! Et la nature ne frémit pas ? S'ils sont des animaux, ne le sommes-nous pas comme eux ? »

Olympe de Gouges,
Réflexions sur les hommes nègres,
1788 (France)

« Tous les esclaves, d'une voix unanime, ne font qu'un cri (...), pour réclamer une liberté qu'ils ont justement gagnée par un siècle de souffrances et de servitude ignominieuse. »

Lettre adressée à Vioménil,
gouverneur de la Martinique,
par le nègre libre Alexis Casimir,
1789 (Martinique, Antilles)

« Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. »

Déclaration Universelle
des Droits de l'Homme, Article 4,
Nations Unies, 10 décembre 1948

« Une civilisation qui ruse avec ses principes est une civilisation moribonde. »

Aimé Césaire,
Discours sur le colonialisme, 1950

« Et je sens dans la moelle de mes os déposées les voix et les larmes, hâ ! déposé le sang
De quatre cents années, quatre cents millions d'yeux deux cents millions de cœurs deux cents millions de bouches, deux cents millions de morts Inutiles. »

Léopold Sedar Senghor, *Élégie pour Martin Luther King*, 1977 (Sénégal)

■ Le conseil scientifique de la Fondation

Composé de 40 experts sous la présidence de Romuald Fonkoua, le conseil scientifique apporte son expertise à l'équipe de la Fondation pour la production et la diffusion des savoirs sur l'esclavage et ses héritages. En son sein, un jury décerne chaque année le prix de thèse. Constitué en groupes de travail thématiques, il contribue à la définition et à la mise en œuvre des programmes recherche, éducation et culture. Par ailleurs, les membres du conseil scientifique peuvent être sollicités afin d'intervenir lors de vos événements.

Les membres du conseil scientifique :

Claire Andrieu : histoire 2^e guerre mondiale

Magali Bessone : philosophie

Audrey Célestine : sciences politiques

Maryse Condé : littérature

Catherine Coquery-Vidrovitch : histoire de l'Afrique

Myriam Cottias : histoire / mémoires de l'esclavage

Antonio de Almeida-Mendes : histoire de l'esclavage lusophone

Charlotte de Castelnau-l'Estoile : histoire / Amérique du Sud

André Delpuech : archéologie

Isabelle Dion : histoire / ANOM

Marcel Dorigny : histoire / Esclavage

Prosper Eve : histoire / la Réunion

Benoît Falaize : histoire / Sciences de l'éducation

Charles Forsdick : littérature

Cécile Fromont : histoire de l'art

Malick Ghachem : histoire, droit

Véronique Grandpierre : IA-IPR d'histoire et géographie, académie de Paris

Jean Hébrard : histoire / esclavage atlantique

Isabelle Hidair-Krivsky : anthropologie / Guyane

Paulin Ismard : histoire / esclavage antique

Françoise Janier-Dubry : IGESR, référente esclavage ministère de l'Education nationale

Anne Lafont : histoire de l'art

Alain Mabanckou : littérature

Bruno Maillard : histoire / La Réunion

Achille Mbembe : histoire, sciences politiques

Bernard Michon : histoire / Nantes

Jean Moomou : histoire / Guyane

Thomas Mouzard : anthropologue / ministère de la Culture

Pap Ndiaye : histoire / Africains-Américains

Olivette Otele : histoire, Université de Bristol

Yolaine Parisot : littérature

Frédéric Régent : histoire / esclavage colonial

Laurella Yssap-Rinçon : histoire de l'art

Dominique Rogers : histoire / esclavage colonial

Jean-Pierre Sainton : histoire / esclavage colonial

Eric Saugera Histoire : Bordeaux

Eric Saunier : maître de conférences en histoire moderne à l'université du Havre

Ibrahima Thioub : histoire, UCAD Dakar

Salah Trabelsi : histoire / esclavage Afrique du Nord

Françoise Vergès : sciences politiques

> La Fondation peut suggérer des noms d'intervenants pour vos événements.

<https://memoire-esclavage.org/le-conseil-scientifique>

Discours-clés



Aimé Césaire : « Se rappeler que le combat, le séculaire combat pour la liberté, l'égalité et la fraternité, n'est jamais entièrement gagné, et que c'est tous les jours qu'il vaut la peine d'être livré. » (17 décembre 1982)

Le 17 décembre 1982, l'Assemblée nationale débat du projet de loi relatif à la commémoration de l'abolition de l'esclavage, qui prévoit l'institutionnalisation d'un jour férié dans chaque département d'outre-mer, afin de marquer l'anniversaire de l'abolition. Aimé Césaire, député de Martinique, rappelle l'œuvre de Victor Schoelcher en 1848.

« [...] L'objet en est simple et est précisé dans l'exposé des motifs : il s'agit de célébrer l'événement qui s'est passé il y a cent trente-quatre ans lorsque la II^e République décrétait, les 4 mars et 27 avril 1848, que nulle terre française ne pourrait plus porter d'esclaves.

À cet événement est lié le nom de celui qui l'a inspiré, proposé et presque imposé, Victor Schoelcher.

Victor Schoelcher, qui est-ce ? Que de fois n'avons-nous pas entendu cette question lorsque, au lendemain de son élection à la présidence de la République, François Mitterrand eut l'admirable pensée d'aller déposer une rose, la troisième, sur la tombe de l'abolitionniste.

Victor Schoelcher, qui est-ce ? Eh bien, Victor Schoelcher c'est, pour résumer en trois mots, un humaniste, un militant des droits de l'homme, un socialiste.

Quand je dis « un socialiste » entendons-nous bien. Le socialisme de Victor Schoelcher n'est pas une doctrine d'économie politique ; c'est avant tout une éthique. Les phrases clefs de son œuvre me paraissent être celles-ci : « Si l'on dit une fois que ce qui est moralement mauvais peut être politiquement bon, l'ordre social n'a plus de boussole. La violence commise envers le membre le plus infime de l'espèce humaine affecte l'humanité entière. La liberté d'un homme est une parcelle de la liberté universelle. Vous ne pouvez toucher à l'une sans compromettre l'autre tout à la fois. Un principe en socialisme, c'est le cerveau en physiologie, c'est l'axe en mécanisme. Sans principes respectés, il n'y a plus de société. »



Christiane Taubira : « La traite et l'esclavage sont un crime contre l'humanité. » (18 février 1999)

A l'occasion du débat de la proposition de loi tenant à reconnaître l'esclavage et la traite comme crimes contre l'humanité qu'elle a déposée l'année précédente, pour le 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage, la députée de la Guyane Christiane Taubira prononce un discours dans lequel elle évoque devant l'Assemblée Nationale l'horreur de la traite et de l'esclavage, et les résistances auxquelles ils ont donné lieu.

Et je ne résiste pas à la tentation de le citer encore : « La liberté individuelle est antérieure à toutes les lois humaines : elle fait corps avec nous, et aucune puissance imaginable ne peut consacrer la violation de ce principe naturel. L'homme a le droit de reprendre par la force ce qui lui a été enlevé par la force, l'adresse ou la trahison ; et pour l'esclave, comme pour le peuple opprimé, l'insurrection est le plus saint des devoirs. »

C'est de phrases de ce genre qu'il faut partir, je crois, pour comprendre l'œuvre de Victor Schoelcher. Je veux dire qu'il faut admettre une fois pour toutes qu'à l'origine de son engagement militant il y a d'abord une postulation éthique et une exigence morale.

Aussi bien est-ce le même mouvement qui porte Victor Schoelcher vers les ouvriers de son pays, les ouvriers de son temps, victimes désignées d'un capitalisme sauvage, et vers les Noirs d'Afrique, raflés par la traite, ou les Noirs des Antilles et d'Amérique, dont le travail et la sueur alimentèrent jadis ce que les marxistes appellent « l'accumulation primitive ».

Tout cela, aux yeux de Schoelcher, c'était le même combat : le combat pour la raison, le combat pour la justice, le combat pour les droits de l'homme.

[...] En conclusion, monsieur le secrétaire d'État, l'initiative du gouvernement de permettre pour tous la commémoration, dans des conditions de dignité, de la date anniversaire de l'abolition de l'esclavage en 1848 est une excellente initiative. Elle permettra de rappeler la figure d'un homme qui fut l'un des premiers combattants de la cause des droits de l'homme. Elle permettra aux Antillais et aux Réunionnais de prendre une plus claire conscience de leur passé et d'être ainsi mieux à même de préparer leur avenir. Elle permettra à tous de se rappeler que le combat, le séculaire combat pour la liberté, l'égalité et la fraternité, n'est jamais entièrement gagné, et que c'est tous les jours qu'il vaut la peine d'être livré. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.) ■

« [...] Nous sommes ici pour dire ce que sont la traite et l'esclavage, pour rappeler que le siècle des Lumières a été marqué par une révolte contre la domination de l'Église, par la revendication des droits de l'homme, par une forte demande de démocratie, mais pour rappeler aussi que, pendant cette période, l'économie de plantation a été si florissante que le commerce triangulaire a connu son rythme maximal entre 1783 et 1791.

[...] Nous sommes là pour dire que la traite et l'esclavage furent et sont un crime contre l'humanité ; que les textes juridiques ou ecclésiastiques qui les ont autorisés, organisés percutent la morale universelle ; qu'il est juste d'énoncer que c'est dans nos idéaux de justice, de fraternité, de solidarité, que nous puisons les raisons de dire que le crime doit être qualifié. Et inscrit dans la loi parce que la loi seule dira la parole solennelle au nom du peuple français.

Cette inscription dans la loi, cette parole forte, sans ambiguïté, cette parole officielle et durable constitue une réparation symbolique, la première et sans doute la plus puissante de toutes. Mais elle induit une réparation politique en prenant en considération les fondements inégalitaires des sociétés d'outre-mer liées à l'esclavage, notamment aux indemnisations en faveur des colons qui ont suivi l'abolition. Elle suppose également une réparation morale qui propulse en pleine lumière la chaîne de refus qui a été tissée par ceux qui ont résisté en Afrique, par les marrons qui ont conduit les formes de résistance dans toutes les colonies, par les villageois et les ouvriers français, par le combat politique et l'action des philosophes et des abolitionnistes. Elle suppose que cette réparation conjugue les efforts accomplis pour déraciner le racisme, pour dégager les racines des affrontements

ethniques, pour affronter les injustices fabriquées. Elle suppose une réparation culturelle, notamment par la réhabilitation des lieux de mémoire.

Bien sûr, cela constitue une irruption un peu vive, un peu brutale, mais il y a si longtemps que nous frappons à la porte. Léon Gontrand Damas déjà hurlait son ressentiment : « Je me sens capable de hurler pour toujours contre ceux qui m'entourent et qui m'empêchent à jamais d'être un homme. »

Le dialogue semble amorcé. Avec mille précautions, comme font ceux qui savent que souvent les mots charrient beaucoup plus que ce qu'on leur confie. Avec des préliminaires attentifs car nous savons que nous avons tant de choses à nous dire. Mais nous allons cheminer ensemble dans notre diversité, parce que nous sommes instruits de la certitude merveilleuse que si nous sommes si différents, c'est parce que les couleurs sont dans la vie et que la vie est dans les couleurs, et que les cultures et les desseins, lorsqu'ils s'entrelacent, ont plus de vie et plus de flamboyance. Nous allons donc continuer à mêler nos dieux et nos saints, nous allons partager le cachiri et le swéli et nous allons implorer ensemble l'Archange, Echu, Gadu, Quetzalcóatl, Shiva et Mariémin. (Applaudissements sur tous les bancs.) ■



Jacques Chirac : « Nous devons regarder ce passé sans concession, mais aussi sans rougir. Car la République est née avec le combat contre l'esclavage. 1794, 1848 : la République, c'est l'abolition. » (10 mai 2006)

Le 10 mai 2006, au Jardin du Luxembourg, le président de la République Jacques Chirac préside la première cérémonie de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, mise en place à la suite du vote de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, dite « loi Taubira »

« [...] Ici même, au Sénat, le 10 mai 2001, à l'unanimité, la représentation nationale a solennellement qualifié la traite et l'esclavage de crime contre l'humanité. La France a ouvert la voie aux autres nations : mémoire et justice devaient être rendues à ces millions et ces millions de victimes anonymes de l'esclavage.

Aujourd'hui, 10 mai 2006, la France célèbre la première journée consacrée en métropole à la mémoire de la Traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions.

[...] Cette première journée à la mémoire de l'esclavage et de ses abolitions constitue une étape très importante pour notre pays. D'autant plus importante que, depuis toujours, l'Outre-Mer a partie liée avec la République et participe à la nature même de notre identité française. J'ai voulu que tous les pouvoirs publics se mobilisent à l'occasion de cette commémora-

tion, pour signifier la participation de la nation tout entière à cette prise de conscience empreinte de gravité et de fraternité.

Aujourd'hui auront lieu de très nombreuses manifestations publiques. Un hommage sera rendu aux grands hommes, inhumés au Panthéon, qui ont combattu l'esclavage : Toussaint Louverture, le commandant Delgrès, Victor Schoelcher. Dans les établissements scolaires, les enseignants organiseront un moment de réflexion et de recueillement dans leur classe. Les chaînes publiques de radio et de télévision proposeront une programmation spéciale. Chaque préfet organisera dans son département une cérémonie en souvenir de l'esclavage. Et le Gouvernement français est représenté à Gorée, au Sénégal, un des lieux de départ de la Traite, Gorée qui a vu tant de souffrances et tant de déchirements.

Mesdames et Messieurs,

Regarder tout notre passé en face, c'est une des clés de notre cohésion nationale. C'est une force supplémentaire pour notre avenir car c'est la marque de notre capacité à avancer, ensemble. Nous devons regarder ce passé sans concession, mais aussi sans rougir. Car la République est née avec le combat contre l'esclavage. 1794, 1848 : la République, c'est l'abolition.

Nous sommes les héritiers de ces républicains. Nous pouvons être fiers de leur combat pour les droits de l'homme. Aujourd'hui encore, leur engagement nous oblige. Cette première commémoration n'est pas un aboutissement : c'est un début. C'est l'affirmation nécessaire d'une mémoire de l'esclavage partagée par tous les Français.

Quelle que soit notre origine, nous sommes tous réunis par une identité majeure : l'amour de la France, la fierté de vivre ici, le sentiment de la communauté nationale, le respect des lois de la République.



Nicolas Sarkozy : « De la souffrance d'une mémoire partagée, d'une histoire douloureusement assumée ensemble, nous devons faire la source d'une espérance nouvelle. » (10 mai 2011)

Le 10 mai 2011, le président de la République Nicolas Sarkozy prononce au Jardin du Luxembourg un discours lors de la 6^e journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions.

« [...] Schœlcher eut gain de cause. Les maîtres cédèrent. Les chaînes tombèrent. Ce grand honnête homme, comme disait Césaire, fit honneur à la France, à ce qu'elle aspirait à incarner aux yeux du monde depuis qu'elle avait proclamé que tous les hommes naissent libres et égaux en droits.

On dira que beaucoup de temps avait été perdu, que l'Angleterre avait décrété l'abolition quinze ans plus tôt. Mais songeons que les États-Unis d'Amérique ne le firent que dix-sept ans plus tard, dix-sept longues années de souffrances supplémentaires. Songeons qu'il y aura des esclaves au Brésil jusqu'en 1888.

L'abolition commençait l'émancipation. Elle ne l'achevait pas. En théorie, l'égalité des droits fut solennellement reconnue. En pratique, la route vers l'égalité réelle était encore longue. En fait d'égalité, ce fut davantage celle des devoirs que celle des droits.

Vingt-trois mille Antillais et Guyanais, dix mille Réunionnais, allèrent se battre sur les champs de bataille de la Grande Guerre et des milliers d'entre eux y laissèrent leur vie. Vingt-cinq ans plus tard, leurs fils iront mourir en Italie, sur les plages de Provence, à Royan et dans la plaine d'Alsace.

Dans ces deux guerres, le sang des anciens esclaves se mêla à celui des tirailleurs africains, leurs frères par-delà les mers, par-delà les siècles, par-delà la douleur. Oui, l'égalité des devoirs et des sacrifices ! Mais, reconnaissons-le, l'égalité des droits se fit attendre - car le système colonial perpétuait l'injustice. Certes, la République prit en charge les meilleurs élèves. Elle leur donna des bourses. Elle les éleva. Elle fit avec des descendants d'esclaves, des agrégés, un gouverneur général, un grand poète, un président de Sénat.

Le combat de la République pour l'égalité, l'unité, la fraternité, la liberté, c'est un combat plus que jamais actuel, à l'intérieur comme à l'extérieur de nos frontières. Pour que vive la République, il nous faut lutter sans relâche contre tout ce qui peut l'empoisonner. Les discriminations font perdre la foi républicaine à ceux qui en sont victimes. Les discriminations, le racisme, c'est la négation de tout ce que nous sommes, de tout ce qui nous avons construit, de tout ce qui nous fait vivre en tant que Nation.

Pour vaincre les préjugés, il faut lutter contre l'ignorance, contre l'oubli. C'est aussi pour cela que nous avons besoin de cette journée en mémoire de l'esclavage. » ■

Certes, il y eut Félix Éboué, dont le nom figure sur l'un des états civils que l'on m'a montrés tout à l'heure. Il y eut Monnerville. Il y eut Césaire et quelques autres. Mais tant d'autres continuèrent à porter sur leurs épaules une fatalité venue du fond des âges.

Il y avait eu 1848. Il y eut 1946, la fin du système colonial, la départementalisation. Elle était la promesse de l'égalité des droits économiques et sociaux. Nouvelle étape sur la voie d'une émancipation si ardemment déniée depuis si longtemps. Cette promesse tarda à être tenue. Ce fut encore une souffrance.

[...] Les descendants des esclaves n'ont jamais demandé des excuses. Ils ont demandé, ils demandent encore que l'on reconnaisse leur blessure. Ils n'ont pas demandé de réparation. Ils ont demandé de la compréhension et le respect de leur singularité, de leur identité meurtrie.

Ils n'ont pas demandé de droits particuliers. Ils n'ont pas exigé plus de droits que les autres au motif qu'ils avaient davantage souffert. Ils ont seulement demandé la liberté, l'égalité et la fraternité pleines et entières. Ils ont demandé que nous donnions à ces mots tout leur sens.

La liberté, la République la leur a donnée en 1848. L'égalité, la République la leur a promise en 1946. La fraternité, c'est ce que la France leur doit après des siècles d'oppression, d'exploitation et de misère et deux guerres à mourir côte-à-côte pour le même idéal. La liberté, c'est le Droit qui la garantit. L'égalité, c'est la raison qui l'exige. La fraternité, c'est le cœur qui l'appelle. Le Droit, la Raison et le Cœur, voilà par quoi nous pouvons donner un sens à un avenir commun.

De la souffrance d'une mémoire partagée, d'une histoire douloureusement assumée ensemble, nous devons faire la source d'une espérance nouvelle. Si nous commémorons aujourd'hui l'abolition de la traite et de l'esclavage, ce n'est pas pour répéter indéfiniment le passé au point d'en devenir prisonnier, ce n'est pas pour mettre en concurrence les mémoires et les souffrances, ce n'est pas pour diviser, c'est pour comprendre, pour unir et pour construire. » ■



François Hollande : « La loi de 2001 n'est donc pas une rupture, mais un rappel. Elle ne dicte pas l'histoire, elle la transmet. » (10 mai 2017)

Le 10 mai 2017, le président de la République François Hollande prononce le dernier discours public de son mandat, à l'occasion de la 12^e journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions. A cette occasion, il rappelle le chemin parcouru en trente ans pour faire entrer l'histoire de l'esclavage dans la mémoire nationale.

« [...] Je voulais en cette journée non pas simplement rappeler l'Histoire – elle est connue – mais dire que longtemps elle a été enfouie, occultée, avec sans doute cette tentation de l'effacer. Il a fallu du temps et beaucoup de combats pour faire en sorte qu'enfin cette mémoire puisse être pleinement reconnue par la République.

Il y a d'abord eu la loi du 30 juin 1983 qui a institué jour férié la date de proclamation de l'abolition de 1848 dans chaque département d'Outre-mer. Car les populations de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de la Réunion, de Mayotte, elles, n'avaient jamais oublié ce moment plein d'émotion et de ferveur où leurs ancêtres étaient devenus immédiatement des citoyens et des citoyennes français, comme cela nous a été rappelé tout à l'heure lors de l'exposition présentée par le comité national.

En évoquant aujourd'hui cette loi de 1983, j'ai une pensée pour Henri Emmanuelli, disparu cette année, car il était le Secrétaire d'Etat chargé des départements et des territoires d'Outre-mer et il avait défendu ce projet devant le Sénat et devant l'Assemblée nationale. En 1998, la République a célébré le 150^e anniversaire de l'abolition par la voix de Lionel Jospin à Champagny. Champagny, ce village de Haute-Saône où je suis allé récemment et dont les habitants avaient demandé en 1789 dans leurs cahiers de doléances l'abolition de l'esclavage.

C'est aussi à ce moment que la société a fait réapparaître le souvenir du crime et des souffrances qu'il avait provoquées. Le 13 mars 1998, les écrivains, Edouard Glissant, Patrick Chamoiseau et le Prix Nobel, Wole Soyinka lancent à la Sorbonne une déclaration « nommant la traite négrière et l'esclavage perpétrés dans les Amériques et l'océan Indien, crimes contre l'humanité ».

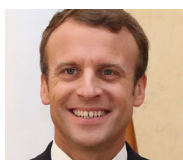
Alors, le 23 mai 1998, des milliers – et même des dizaines de milliers – de descendants d'esclaves manifestèrent à Paris pour revendiquer cette reconnaissance. Ce mouvement s'est poursuivi, il a été consacré par la loi du 21 mai 2001, la loi TAUBIRA. La République a alors solennellement reconnu l'esclavage et la traite comme crimes contre l'humanité.

Je salue Christiane Taubira à cet instant. Vous l'aviez fait sans la voir, car sa voix peut porter même quand elle ne dit rien.

La République avait reconnu l'esclavage, la traite comme un crime contre l'humanité, mais il y en a toujours qui s'en étonnent. Et pourtant, ce sont les historiens qui leur répondent, ils leur rappellent que dès 1794, le législateur qualifiait l'esclavage de « crime de lèse-humanité », comme s'il y avait déjà cette préfiguration de ce que fut ce crime et de sa reconnaissance bien plus tard.

Un crime jugé alors si grave à cette époque que le coupable était automatiquement privé de sa citoyenneté et même de sa nationalité, selon les lois adoptées par la République après l'abolition de 1848. On était sévère à cette époque. Ces lois ont été en vigueur pendant 100 ans. Et les archives montrent que les sanctions ont été effectivement appliquées, chaque fois que l'on mettait en cause le crime de lèse-humanité.

La loi de 2001 n'est donc pas une rupture, mais un rappel. Elle ne dicte pas l'histoire, elle la transmet. » ■



Emmanuel Macron : « Cette histoire est notre histoire. Elle a donné à la France un destin mondial, elle a forgé les combats et les valeurs de la République. Elle explique la diversité de notre société. Elle nous relie à l'Afrique, aux Caraïbes, à l'Amérique, à l'Océan Indien. » (10 mai 2019)

Le 10 mai 2019, le président de la République prononce pour la première fois un discours lors de la journée nationale des mémoires de l'esclavage, de la traite et de leurs abolitions, dans lequel il évoque les instruments par lesquels la France transmet cette mémoire.

« [...] Depuis 2006, le 10 mai est la journée nationale des mémoires de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions. La loi l'a voulu, Jacques CHIRAC l'a fait, et c'est la première fois que je m'exprime devant vous à cette occasion. Je le fais car je mesure ce que l'esclavage, la traite, les abolitions et leurs héritages représentent dans l'histoire de notre pays, dans notre culture, dans notre

âme. Cette histoire est notre histoire. Elle a donné à la France un destin mondial, elle a forgé les combats et les valeurs de la République. Elle explique la diversité de notre société. Elle nous relie à l'Afrique, aux Caraïbes, à l'Amérique, à l'océan Indien.

La loi qui porte votre nom, chère Christiane Taubira, a reconnu la part tragique de cette histoire. Et grâce à vous, la France a été le premier pays dans le monde à reconnaître avec autant d'honnêteté que la traite et l'esclavage constituent un crime contre l'humanité. Voilà ce que la représentation a reconnu à l'unanimité il y a 18 ans, telle était la vérité et il fallait qu'elle fût dite.

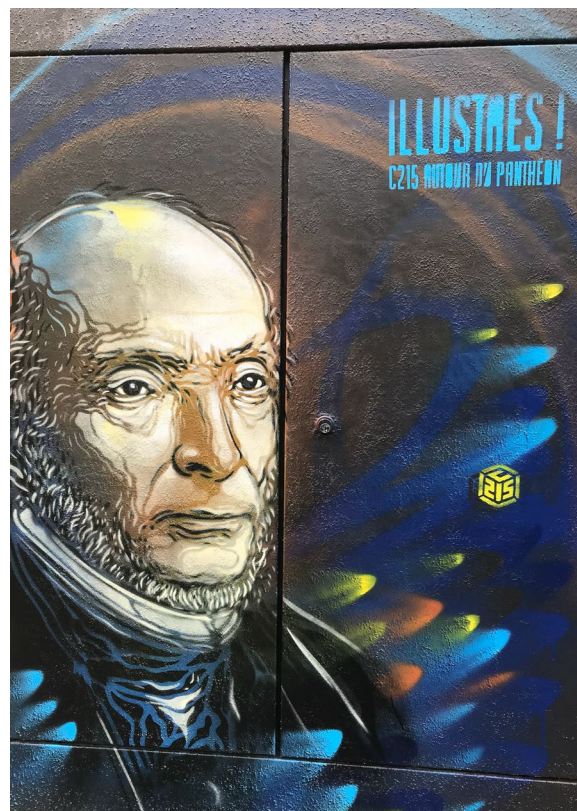
Mais l'histoire a continué. Cet ordre injuste et barbare a été contesté. D'abord par les esclaves eux-mêmes qui n'ont jamais cessé de vouloir devenir libres, qui ont toujours résisté à leur servitude, que ce soit en se forgeant une culture et une spiritualité propre par laquelle ils affirmaient cette humanité qu'on leur niait, en prenant la fuite, les armes, la plume ; en se révoltant. Et partout en Europe, à travers tout le 18^e et le 19^e siècle, des philanthropes et des intellectuels se sont aussi battus contre la traite et l'esclavage au nom de l'humanité.

Certains de ces résistants des colonies et de ces libéraux de l'hexagone reposent aujourd'hui au Panthéon où ils sont honorés parce que leur combat, cet engagement, ont fait d'eux de grands hommes l'abbé Grégoire, Condorcet, Toussaint-Louverture, Louis Delgrès, Victor Schoelcher. Ces combats jalonnent notre histoire, jalonnent l'histoire de la république, des révoltés de Saint-Domingue appelant les révolutionnaires de Paris à abolir l'esclavage en 1794 à Cyril Bissette, le Martiniquais luttant pour l'émancipation sous la monarchie de Juillet aux côtés de Lamartine et de Schoelcher.

[...] 171 ans ont passé depuis l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, mais les conséquences de ce passé sont là, toujours là, car son héritage aujourd'hui, c'est la géographie de la France contemporaine, son identité d'archipel mondial qui va de l'Europe aux Antilles, de la Guyane aux Mascareignes. C'est le français que l'on parle sur tous les continents avec sa richesse et sa variété. Ce sont aussi des idées nouvelles, des rencontres inattendues, des imaginaires inédits. La négritude d'Aimé Césaire et de Léopold Sédar Senghor, le syncrétisme de Jean-Michel Basquiat, la littérature puissante de Maryse Condé, c'est hier et aujourd'hui, là-bas comme ici, le métissage des cultures, la créolisation du monde – c'est tout cela la mémoire de l'esclavage. Et c'est tout cela qu'ont porté les militants, les artistes, les citoyens, les élus qui depuis les années 1990 se sont battus pour que cette mémoire soit mieux connue, mieux reconnue, mieux comprise, mieux partagée aussi. Je veux leur rendre hommage aujourd'hui. Sans eux, [...] jamais la loi du 21 mai 2001 n'aurait été votée, jamais le 10 mai puis le 23 mai n'auraient été institués en journée nationale. Toutes et tous, ils nous ont rappelé cette histoire, non pas pour nous diviser ou nous opposer mais pour nous rappeler ce que nous sommes une nation de liberté, d'égalité, de fraternité, de diversité.

C'est aussi pour cela que la mémoire de l'esclavage ne doit pas seulement être convoquée lors de ces 2 journées nationales et n'être évoquée que dans des discours annuels. Elle a besoin d'actes, de lieux, d'institutions, de travail.

Ce sont les engagements concrets que j'ai pris le 27 avril 2018 à l'occasion du 170^e anniversaire de la signature par le gouvernement provisoire de la République du décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. D'abord, érigé à Paris dans le jardin des Tuileries, un mémorial qui rende hommage aux victimes de l'esclavage. Ce monument sera situé au cœur de la géographie de cette histoire, entre l'ancienne demeure royale et impériale des Tuileries, là où la convention qui



Victor Schoelcher.

vota la première abolition tenait ses séances et l'Hôtel de la Marine, là où a été préparée la deuxième abolition. Cette part de notre histoire enfin s'incarnera dans un lieu évident, significatif, solennel où nous pourrons nous rassembler pour l'évoquer.

[...] La Fondation pour la mémoire de l'esclavage sera, elle, installée dans les tout prochains mois à l'Hôtel de la Marine. Je veux saluer le travail que vous avez accompli, cher Jean-Marc Ayrault, pour en préparer la création dans le prolongement des rapports d'Édouard Glissant et de Lionel Zinsou.

[...] Cette fondation sera un partenaire incontournable pour l'État et la société civile, pour les enseignants et pour les chercheurs, pour les collectivités territoriales et les institutions culturelles et patrimoniales, pour les artistes, pour les médias. Surtout, elle sera au service d'une grande ambition renforcer la cohésion nationale en transmettant l'histoire mondiale de la France, en célébrant les cultures qui en sont issues, en promouvant les valeurs républicaines d'émancipation, ici et dans le monde.

J'ai souhaité également que le musée qui dans notre pays est consacré à cette histoire et à la promotion des expressions culturelles qu'elle a suscitées, que ce musée soit renforcé dans son statut comme dans ses moyens, ce musée c'est le Mémorial ACTe de Point-à-Pitre en Guadeloupe. [...] Le Mémorial ACTe deviendra ainsi un interlocuteur capital pour les institutions homologues en Europe, dans la Caraïbe, l'Afrique et les deux Amériques. » ■

Quelques citations

■ Textes d'époque (18^e-19^e siècle)

« Ce n'est plus une nation aveuglée par l'ignorance et qui trambloie à l'aspect des plus légers châtiments, ses souffrances l'ont éclairée et l'ont déterminé à verser jusqu'au dernier goutte de son sang, plutôt de supporter d'avantage le joug honteux de l'esclavage, joug affreux, blâmé par les lois, par l'humanité, par la nature entière, par la divinité et par notre bon roi Louis XVI. »

**Lettre des esclaves de Martinique
à M. de Vioménil, St Pierre 29 août 1789**

« Nous sommes Noirs, il est vrai, mais dites-nous, Messieurs, vous qui êtes si judicieux, quelle est cette loi qui dit que l'homme noir doit appartenir et être une propriété de l'homme blanc ? (...) Placés sur terre comme vous, étant tous enfants d'un même père, créés sur une même image, nous sommes donc vos égaux en droits naturels... (...) »

Voilà, Messieurs, la demande des hommes qui sont vos semblables et voilà leur dernière résolution et qu'ils sont résolus de vivre libres ou mourir. »

**Biassou, Jean-François et Belair,
chefs des insurgés Nègres de Saint-Domingue,
Avis à la souveraineté du peuple, 1792
(Saint-Domingue, Antilles)**

« Nous, Léger-Félicité Sonthonax, Commissaire Civil que Nation Française voyé dans pays-ci pour metté l'ordre et la tranquillité tout-par-tout.

Toute monde vini dans monde pour io rétés libes & égal entre io : a vlà, citoyens, vérité qui sorti en France. Li temps pour que io piblié li dans toute pays la République Française, pour toute monde conné.(...)

Toute nègues & milates, qui zesclaves encore, nous déclaré io toute libe. Io gagné même droit que toute les autes citoyens Français (...). "Nous Léger-Félicité Sonthonax, Commissaire Civil de la République, délégué aux îles Françaises de l'Amérique sous le vent, pour y rétablir l'ordre et la tranquillité publique.

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits : voilà, citoyens, l'évangile de la France ; il est plus que temps qu'il soit proclamé dans tous les départements de la République (...).

Tous les nègres et sang-mêlés, actuellement dans l'esclavage, sont déclarés libres pour jouir de tous les droits attachés à la qualité de citoyen français (...). »

**Léger-Félicité Sonthonax,
Déclaration du 23 août 1793,
Le Cap Français (Saint-Domingue, Antilles)**

« Peuples Français, le grand jour est arrivé. Le talisman de la féodalité est enfin brisé. Le liberté, l'égalité règnent sur notre hémisphère. Toutes nos peines sont terminées. Le précieux Décret rendu par nos législateurs nous met égaux à tous les autres hommes. Nous sommes réunis par les liens de la fraternité. Nos chaînes sont brisées pour ne jamais les reprendre. »

**Discours de la citoyenne Lucidor F. Corbin,
Créole, Républicaine, prononcé par elle-même au Temple
de la Raison, l'an 2^e de la Liberté (1794)**

À l'univers entier le dernier cri de l'innocence et du désespoir

« Osons le dire, les maximes de la tyrannie la plus atroce sont surpassées aujourd'hui. Nos anciens tyrans permettaient à un maître d'affranchir son esclave, et tout nous annonce que, dans le siècle de la philosophie, il existe des hommes, malheureusement trop puissants par leur éloignement de l'autorité dont ils émanent, qui ne veulent voir d'hommes noirs ou tirant leur origine de cette couleur, que dans les fers de l'esclavage. (...) »

La résistance à l'oppression est un droit naturel. La divinité même ne peut être offensée que nous défendions notre cause ; elle est celle de la justice et de l'humanité (...). »

**Louis Delgrès,
Proclamation signée le 10 mai 1802**

La Marseillaise Noire

Debout ! C'est l'heure solennelle !
Où sur le vieux monde écroulé
Le despotisme qui chancelle
Vient couronner la Liberté,
La discorde reprend sa pomme,

La raison humaine grandit ;
C'est l'intelligence et l'esprit
Et non plus la peau qui fait l'homme.
Debout ! L'heure est venue, à chaque travailleur
Le pain qu'il a gagné, qu'importe sa couleur.

Plus d'ombre ! partout la lumière,
C'est l'Évangile qui paraît ;
Le Blanc dit au Noir : mon frère,
À jamais Caïn disparaît

**Texte écrit par Camille Naudin
le 17 juin 1867 à La Nouvelle Orléans,
à chanter sur l'air de « La Marseillaise »**

À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS

« Le gouvernement provisoire, considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine, qu'en détruisant le libre arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel du droit et du devoir ; qu'il est une violation flagrante du dogme républicain : Liberté, Égalité, Fraternité. ...)

« Art 1. L'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises, deux mois après la promulgation du présent décret dans chacune d'elle. »

**Gouvernement provisoire de la République française,
Décret d'abolition de l'esclavage, 27 avril 1848 (France)**

■ Textes contemporains (20^e-21^e siècle)

« Rendez-les moi mes poupées noires
que je joue avec elles
les jeux naïfs de mon instinct
resté à l'ombre de ses lois
recouvrés mon courage
mon audace
redevenu moi-même
nouveau moi-même
de ce que Hier j'étais
hier
sans complexité
hier
quand est venue l'heure du déracinement
[...] »

**Léon-Gontran Damas,
« Limbé » (in *Pigments*, 1937)**

« Nègre colporteur de révolte
tu connais les chemins du monde
depuis que tu fus vendu en Guinée
une lumière chavirée t'appelle
une pirogue livide
échouée dans la suie d'un ciel de faubourg
Cheminées d'usines
palmistes décapités d'un feuillage de fumée
délivrent une signature véhémence »

**Jacques Roumain,
Bois d'ébène, Haïti 1945**

« Je ne suis pas esclave de l'Esclavage qui déshumanisa mes pères.

Il ne faut pas essayer de fixer l'homme puisque son destin est d'être lâché.

La densité de l'Histoire ne détermine aucun de mes actes. Je suis mon propre fondement.

Et c'est en dépassant la donnée historique, instrumentale, que j'introduis le cycle de ma liberté. (...)

Moi l'homme de couleur je ne veux qu'une chose :

Que jamais l'instrument ne domine l'homme. Que cesse à jamais l'asservissement de l'homme par l'homme. »

**Frantz Fanon,
Peau noire, masques blancs, 1952**

demain

« à quand demain mon peuple
la dérouté mercenaire
finie la fête
mais la rougeur de l'est au cœur de balisier
peuple de mauvais sommeil rompu
peuple d'abîmes remontés
peuple de cauchemar dompté
peuple nocturne amant des fureurs du tonnerre
demain plus haut plus doux plus large
et la houle torrentielle des terres
à la charue salubre de l'orage »

**Aimé Césaire,
« Hors des jours étrangers », in *Ferments*, 1960**

« In ! zot té i kri. Yaho, gli !
Epi klak sabouk desi nout do
Epi ronf zirman dan nout zorèy.
Tan la nou té bèf
Banna
Le pli malfondé
Té i sèr laryaz dan la monté
Té i done la rou dan la désant
Te asir dési le zouk
Tan la nou té bèf »

« Banna Hue! Ils criaient ! Et claquaient les fouets sur notre dos.
Et ronflaient des jurons dans nos oreilles.
En ce temps nous étions les bœufs de ces gens-là.
Les plus cruels serraient le frein dans la montée,
Poussaient à la roue dans la descente
S'asseyaient sur le joug.
En ce temps nous étions les bœufs
De ces gens-là. »

**Axel Gauvin,
Bèf Banna, 1983 (La Réunion)**

« C'est dire que la Négritude au premier degré peut se définir d'abord comme prise de conscience de la différence, comme mémoire, comme fidélité et comme solidarité.

Mais la Négritude n'est (...) ni un pathétisme ni un dolorisme.

La Négritude résulte d'une attitude active et offensive de l'esprit.

Elle est sursaut, et sursaut de dignité.

Elle est refus, je veux dire refus de l'oppression.

Elle est combat, c'est-à-dire combat contre l'inégalité. »

**Aimé Césaire,
Le discours sur la Négritude, 1987**

« (...) *tanbou sila a
se dife nan chan kann
tanbou sila
se tanbou revolisyon
se tanbou
libète* »

« (...) ce tambour
c'est le feu dans les champs de cannes
ce tambour
c'est le tambour de la révolution
le tambour
de la liberté »

Paul Laraque,
« *Tanbou libète* », in *Tambou*, 1994 (Haïti)

« *Woulo, bravo pou tou séla ki doubout dwèt kon pikyèt
E ki kenbyé rèd o mato douvan woufèt tijé a lesklavaj.
Woulo, bravo pou Ignas é pou Delgrès.
Woulo, bravo pou Ignas é pou Jan-Lui
Pas zot pa jan ba rézistans-la masko.* »

« Woulo, bravo pour tous ceux qui ont résisté,
sont restés debout, droits comme un i,
raides comme un piquet, vigilants devant l'esclavage.
Woulo, bravo pour Ignace et pour Delgrès,
Woulo, bravo pour Ignace et Jean-Louis
Parce qu'ils n'ont jamais évité la résistance. »

Maryse Romanos,
« *Met a Mannyok a Lagwadloup* », 1998
(Guadeloupe)

« Nous allons cheminer ensemble dans notre diversité, parce que nous sommes instruits de la certitude merveilleuse que si nous sommes si différents, c'est parce que les couleurs sont dans la vie et que la vie est dans les couleurs, et que les cultures et les desseins, lorsqu'ils s'entrelacent, ont plus de vie et plus de flamboyance. Nous allons donc continuer à mêler nos dieux et nos saints, nous allons partager le cachiri et le swéli et nous allons implorer ensemble l'Archange, Echu, Gadu, Quetzalcóatl, Shiva et Mariémin. (Applaudissements sur tous les bancs.) »

Christiane Taubira,
Discours à l'Assemblée Nationale,
« *La traite et l'esclavage sont un crime
contre l'humanité* », 18 février 1999

« Nous, descendants de ceux qui ont souffert l'esclavage, nous héritons de ce qu'ils ont accompli, leurs patiences et leurs ténacités, l'humilité avec laquelle ils ont maintenu la mémoire du Pays d'Avant, et quand ils l'eurent égarée, la ténacité avec laquelle ils ont soutenu leur rapport nouveau avec la terre nouvelle, soit dans les îles, soit sur les continents, dans la plantation ou le bourg ou la ville, et nous avons hérité leurs œuvres. (...) »

Oui, cet esclavage monstrueux et insaisissable a été plus que positif, mais du fait exclusif de ceux qui l'ont enduré, et contre l'opposition obstinée de ceux qui en ont bénéficié. »

Edouard Glissant,
« *Mémoires des esclavages* », 2007

« La grandeur d'un pays ne relève pas d'abord, dans ce contexte nouveau, de sa puissance économique ou de ses capacités à se défendre, qui ne sont pas à négliger ou à mal considérer, ni de son pouvoir d'attaquer les autres, qui est haïssable, mais de son aptitude et de son audace à proposer le dépassement et l'ouverture d'une nouvelle route planétaire, la Route des solidarités du monde. Elle est plus difficile à baliser que les anciennes Routes de la soie, ou du sel, ou des épices, ou même de l'esclave.

Entrons-y pourtant, sans naïveté ni scepticisme. »

Edouard Glissant,
« *Mémoires des esclavages* », 2007

« De tous ces noms, de toutes ces vies, ce sont les oubliés qui m'importent davantage, ces hommes, ces femmes que les bateaux ont volés de l'autre côté de l'océan, qu'ils ont jetés sur les plages, abandonnés sur les marches glissantes des docks, puis à la brûlure du soleil et à la morsure du fouet. Je ne suis pas né dans ce pays, je n'y ai pas grandi, je n'en connais presque rien, et pourtant je sens en moi le poids de son histoire, la force de sa vie, une sorte de fardeau que je porte sur mon dos partout où je vais. »

Jean-Marie Le Clézio,
« *Alma* », 2017

Crédits

p. 7 : © Mairie de Fessenheim
p. 9-10 : © FME
p. 12 : © F. Pizzorni
p. 16 : © Parti socialiste ; © FME
p. 17 : © Limegirl
p. 18 : © UMP photos
p. 19 : © Parti socialiste ;
© EU2017EE Estonian Presidency
p. 20 : © FME

Concept graphique
et mise en page
Syrinx Communication

57 bd des Invalides - 75007 Paris
www.memoire-esclavage.org



Contact : Aïssata SECK • Tél. 01 53 69 20 18
aissata.seck@fondationesclavage.org





57 bd des Invalides - 75007 Paris
www.memoire-esclavage.org



Contact : Aïssata SECK • Tél. 01 53 69 20 18
aissata.seck@fondationesclavage.org